



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

APPEL À PARTICIPATION POUR UN NUMÉRO THÉMATIQUE

GLOTTOPOLITIQUES ENGAGÉES ET SOLIDAIRES : CONTEXTES, IDÉOLOGIES, HISTOIRES

Emilie Lebreton, Fabienne Leconte, Coraline Pradeau

Date limite de réception des contributions : **30 avril 2021**

Retour aux auteurs : **septembre 2021**

Remise des articles révisés : **octobre-novembre 2021**

Date de parution : **janvier 2022**

Envoi des contributions à : glottopol@gmail.com, emilie.lebreton@univ-amu.fr,
fabienne.leconte@univ-rouen.fr, coraline.pradeau@univ-rouen.fr

Consignes pour la remise des textes : voir <http://glottopol.univ-rouen.fr/appels>

Date de parution : **janvier 2021**

Argumentaire

La glottopolitique a été définie comme englobant aussi bien les actions de politique linguistique étatique que « les actes minuscules et familiaux » (Guespin et Marcellesi, 1986 : 15). Pour les initiateurs du concept, les actions glottopolitiques sont mises en place à tous les échelons sociaux, loin de concerner les seules institutions. Ce faisant, les auteurs ont appelé à porter le regard plus largement, au-delà des seules instances de légitimation officielle. Pour ce faire, ils ont relevé deux pôles d'un continuum du plus petit niveau d'organisation sociale au plus grand, en passant par diverses instances situées entre ces deux pôles. L'accent était alors mis sur la communication dans le monde du travail avec un appel à l'autogestion langagière. Dans les années 1980, les recherches portant sur les politiques linguistiques étaient davantage institutionnelles et étatiques, dans la lignée, pour l'espace francophone, des travaux de L.-J. Calvet (1974, 1987). Au gré d'événements historiques reconfigurant les politiques linguistiques et la place réservée aux langues dans des institutions diverses, aux échelles européennes, nationales, régionales ou locales, la focalisation sur la glottopolitique étatique s'est poursuivie dans les travaux scientifiques (Grandguillaume, 1984 ; Beniamino & de Robillard, 1993, 1996 ; Cerquiglioni, 1999 ; Blanchet, 2002 ; Beacco & Byram, 2007 ; Woerhling 2013, par exemple).

GLOTTOPOL

<http://glottopol.univ-rouen.fr>

Ces derniers offrent alors une vision centrée sur les aspects institutionnels, notamment à l'École, laissant à la marge des espaces nettement moins investigués où, pourtant, des actions sont mises en œuvre et se développent en parallèle – voire en réponse – aux actions glottopolitiques étatiques et institutionnelles.

À l'autre pôle du continuum, dès les années quatre-vingt, des recherches ont été menées sur les glottopolitiques familiales et les questions de transmission (Dabène & Billiez, 1984 ; Deprez, 1994 ; Leconte, 1997). Ces problématiques sont toujours en travail, comme le montre l'organisation en 2020 d'un colloque à Corte¹.

En revanche, les actions glottopolitiques menées dans des espaces sociaux situés entre ces deux pôles (étatiques et familiaux) ont été moins investiguées. Elles s'inscrivent pourtant dans la lignée de pratiques anciennes, qu'il s'agisse de formations à la langue du pays d'accueil, de traductions, d'interprétation-médiation ou de valorisation de langues minorées. Ce numéro s'intéresse à ces glottopolitiques, à leurs acteurs, et particulièrement aux sens et enjeux plus ou moins explicitement portés. Les propositions pourront explorer la dimension historique de ces pratiques glottopolitiques (Kremnitz, 2013 ; Colonna, 2014 ; Le Bihan, 2020 ; Leclercq, 2012).

Des acteurs plus ou moins structurés mettent en œuvre des glottopolitiques engagées et/ou solidaires : des locuteurs individuels, des organisations (collectifs de bénévoles, de militants, associations), des membres d'institutions étatiques qui sortent de leurs cadres ; des réseaux communautaires ou non (foyers de migrants, groupes autochtones, etc.) se mobilisent autour de la question des langues, de leur enseignement-apprentissage, de leur survie, et des modalités de leur transmission ou de leur revitalisation. Les propositions pourront porter sur des études empiriques, dans des contextes situés (situations (néo) coloniales, transfrontalières, de mobilité ou de minorisation). Elles pourront aussi privilégier une dimension épistémologique relative aux notions de glottopolitique, de bénévolat, d'assistance, de solidarité et de revitalisation et interroger ce que recouvre la notion d'acteur : Qui sont-ils ? Comment s'organisent-ils ? Se revendiquent-ils toujours d'un même groupe ? Ont-ils le même projet ?

L'accueil des migrants est un exemple de glottopolitiques engagées et/ou solidaires qui traversent diversement les époques. Face à une glottopolitique étatique qui laisse de côté nombre de personnes pour lesquelles le séjour est de droit – ressortissants européens, demandeurs d'asile et mineurs isolés qui parfois doivent attendre des mois avant qu'une offre de formation leur soit proposée – et plus encore face aux déboutés du droit au séjour et du droit d'asile, des collectifs et des associations non directement rattachées à l'État s'emparent de l'accueil et de l'accompagnement de ces personnes. La formation linguistique est alors prise en charge par des réseaux associatifs et par d'autres institutions – étatiques ou non – dans des configurations diverses et nouvelles (Leconte, 2016 ; Leconte & Pradeau, à paraître). Cet engagement s'accompagne parfois de revendications politiques et de négociations avec les services publics, afin que des moyens financiers et humains soient accordés à la formation linguistique des personnes migrantes, quel que soit leur statut administratif. On pense également aux cours de français et d'alphabétisation donnés à des populations vulnérables et à la lutte contre l'illettrisme dans des espaces en marge (milieu carcéral, camp de réfugiés, ...). Les propositions pourront interroger le projet sociétal visé par ces actions et leur évolution au fil de l'histoire.

Des activités d'interprétation, traduction, médiation sont ainsi menées au quotidien en faveur des personnes nouvellement arrivées sur le territoire européen (Leconte, 2019 ; Niemants, 2016) et ce depuis plusieurs décennies. De même des locuteurs de langues minoritaires s'organisent pour transmettre, diffuser ou valoriser leur langue. Cela peut prendre la forme de la préparation aux épreuves de langues vivantes « rares » du baccalauréat, des ateliers

¹ Le colloque de Corte s'est tenu les 2 et 3 octobre 2020. Il était intitulé « Transmettre les langues : pourquoi et comment ? »

langagiers à destination des plus jeunes. Dans d'autres contextes, il s'agit d'actions de revitalisation de langues qui ne sont plus transmises avec des objectifs davantage culturels et identitaires que linguistiques.

Ces actions glottopolitiques sont moins documentées que les politiques linguistiques étatiques et institutionnelles (Adam & Martiniello, 2013 ; Archibald & Chiss, 2007 ; Extramania, 2012 ; Leclercq, 2012 ; Lebreton, 2017 ; Pradeau, 2021). Les propositions pourront explorer en quoi et pourquoi l'accès au terrain, le recueil et l'analyse des données peuvent s'avérer difficiles. Plus discrètes, ces glottopolitiques sont souvent menées dans un contexte local en fonction des besoins langagiers pressentis et des investissements humains, parfois militants. Elles mettent aussi le doigt sur des carences institutionnelles. Le bénévolat est une pratique courante, dont la pertinence peut être questionnée si on considère qu'il se substitue à la responsabilité de l'État et de ses institutions. Mais ces actions glottopolitiques soulèvent aussi des questions quant à ce qu'elles peuvent signifier, tant pour les acteurs sociaux qui s'en emparent que pour les chercheurs qui les observent ou qui y participent, de manière consciente ou non.

Ainsi, ce numéro de *Glottopol* propose de se centrer sur l'analyse d'actions glottopolitiques d'acteurs non étatiques, qui prennent le relai ou le contre-pied de politiques linguistiques institutionnelles, en France et ailleurs. Le feuilletage des actions et des échelles d'intervention glottopolitiques sera à interroger.

Le numéro privilégiera l'analyse de glottopolitiques ayant lieu dans des structures sociales (ni étatiques, ni familiales) que sont entre autres les collectifs, les associations, les réseaux qui peuvent être militants, citoyens, communautaires. Elles visent l'enseignement, la transmission, la traduction, la revitalisation-revalorisation des langues, entre autres, minoritaires. Elles peuvent s'avérer assez hostiles aux hiérarchies (mode d'autogestion privilégié), aux projecteurs médiatiques (en tout cas sur les personnes), aux cadres et aux chartes diverses et très attachées pour commencer au bénévolat et au non-lucratif (don, échanges matériels et immatériels, hébergement gratuit, etc.). Les idéologies et l'articulation avec les politiques étatiques seront à interroger.

Bibliographie

- Adam, I., & Martiniello, M., 2013, « Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés », *Revue européenne des migrations internationales*, 29(2), 77-93.
- Archibald, J., & Chiss, J.-L. (Éds.), 2007, *La langue et l'intégration des immigrants : Sociolinguistique, politiques linguistiques, didactique*, L'Harmattan.
- Beacco, J.-C., & Byram, M., 2007, *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Conseil de l'Europe, Division des politiques linguistiques.
- Beacco J.-C., 2016, *École et politiques linguistiques. Pour une gestion de la diversité linguistique*, Paris, Didier.
- Beniamino M. et de Robillard D., 1993,1996, *Le français dans l'espace francophone*, T1 et T2, Paris, Champion.
- Blanchet P., 2002, « La politisation des langues régionales en France », *Hérodote*, 105, 85-101.
- Calvet L.-J., 1974, *Linguistique et colonialisme, Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot.
- Calvet L.-J., 1987 (1999), *La guerre des langues*, Paris, Hachette.
- Calvet L.-J., 1993, *Les politiques linguistiques*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?

- Cerquiglini B., 1999, *Les langues de France. Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication*, Paris, La Documentation française.
- Colonna R., (éd.), 2014, *Les locuteurs et les langues : pouvoirs, non-pouvoirs et contre-pouvoirs*, Limoges, Lambert-Lucas.
- Dabène L. et Billiez J., 1984, *Recherches sur la situation sociolinguistique des jeunes issus de l'immigration*, rapport de recherche, Centre de didactique des langues, Grenoble, Université Grenoble 3.
- Extramiana, C., 2012, « Les politiques linguistiques concernant les adultes migrants : Une perspective européenne », dans H. Adami & V. Leclercq (Éds.), *Les migrants face aux langues des pays d'accueil : Acquisition en milieu naturel et formation*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 135-152.
- FIPF, 2016, *Politiques linguistiques et enseignement du français. Quelles perspectives ?*, Bruxelles, EME.
- Grandguillaume G., 1983, *Arabisation et politiques linguistiques au Maghreb*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Guespin, L., & Marcellesi, J.-B., 1986, *Pour la glottopolitique. Langages*, 83, 5-34.
- Kremnitz G., (dir.), 2013, *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, PUR.
- Le Bihan, H., 2020, « La langue bretonne : une visibilité toute en retenue », *Glottopol*, 34, 106-117.
- Lebreton, E., 2017, *Pour des formations linguistiques (trans)formatrices : renverser les évidences pour penser l'appropriation du français par des adultes migrants*, Thèse de doctorat, Université Rouen-Normandie.
- Leclercq, V., 2012, « La formation des migrants en France depuis l'alphabétisation des années 60 », dans H. Adami & V. Leclercq (Éds.), *Les migrants face aux langues des pays d'accueil : Acquisition en milieu naturel et formation*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 173-196.
- Leconte F., 1997, *La famille et les langues*, L'Harmattan, Paris.
- Leconte F. (dir.), 2016, *Adultes migrants, langues et insertions sociales : dynamiques d'apprentissages et de formations*, Paris, Riveneuve.
- Leconte, F., 2019, « Interprétation-médiation, quelques réflexions à partir du point de vue des acteurs », De Goia et Marcon (dirs), *L'essentiel de la médiation*, Bruxelles, Peter Lang, 233-258.
- Leconte, F. et Pradeau, C., à paraître, « Glottopolitiques vis-à-vis des exilé.e.s et des mineurs non accompagnés en France », *Éla*.
- Niemants, N., 2016, « La responsabilité du médiateur dans l'accès aux soins des immigrés », *Éla* 181, 55-77.
- Pradeau, C., 2021 (sous presse), *Politiques linguistiques d'immigration et didactique du français, Regards croisés sur la France, la Belgique, la Suisse et le Québec*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Van Avermaet, P., 2012, « L'intégration linguistique en Europe : Analyse critique », dans H. Adami & V. Leclercq (Éds.), *Les migrants face aux langues des pays d'accueil : Acquisition en milieu naturel et formation*. Lille, Presses universitaires du Septentrion, 153-171.
- Woerhling, J.-M., 2013, « Histoire du droit des langues en France », dans Kremnitz (dir.) *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, PUR, 71-88.